



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 06899

Numéro SIREN : 503 233 710

Nom ou dénomination : A SENATUS CONSULTO

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2017 sous le numéro de dépôt 28290



20170282902016

DATE DEPOT : 02/05/2017

N° DE DEPOT : 28290

N° GESTION : 2008B06B99

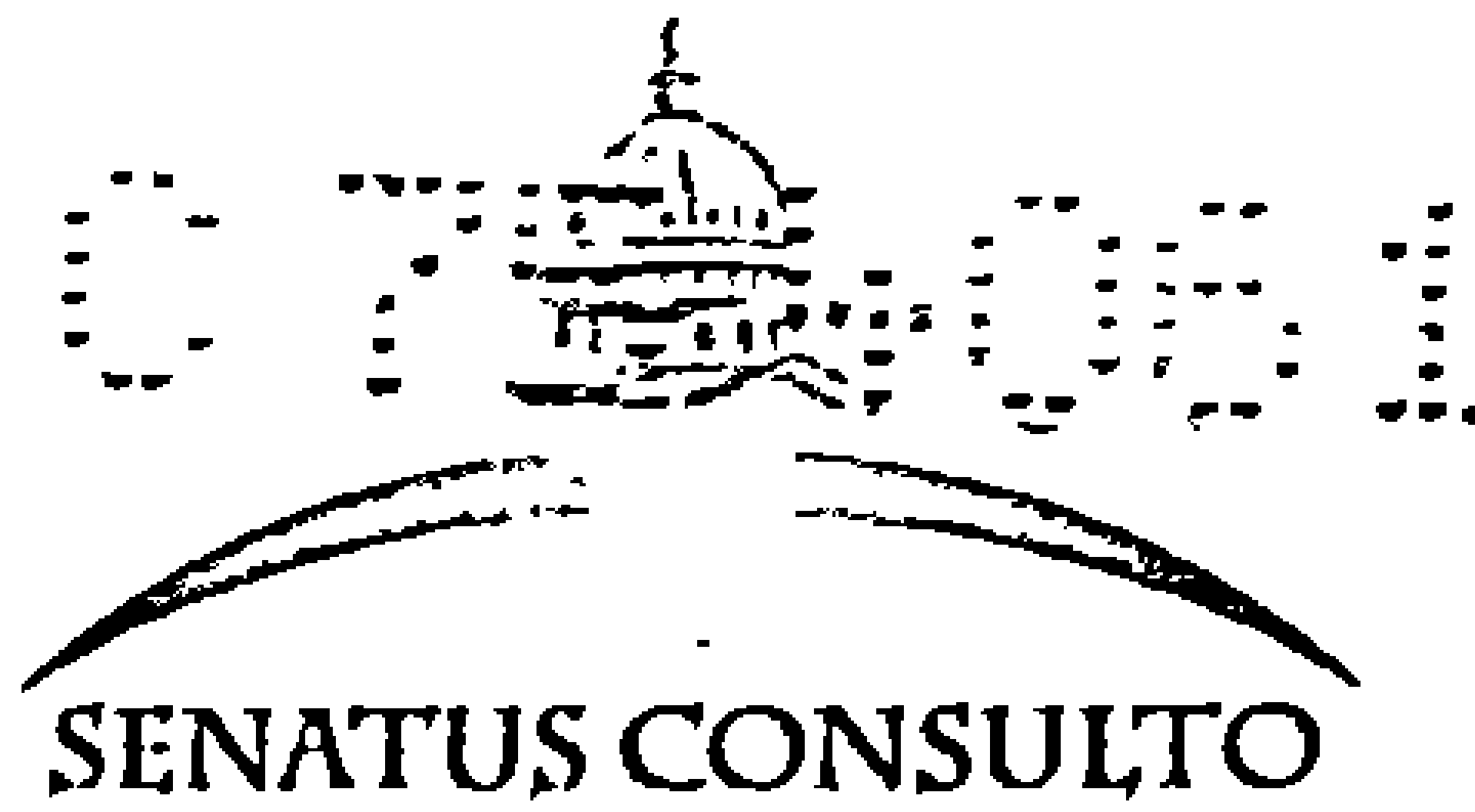
N° SIREN : 503233710

DENOMINATION : A SENATUS CONSULTO

ADRESSE : 23 Rue Boyer Barret 75014 PARIS

MILLESIME : 2016

.



*Certifié conforme
à l'original
M^r Derai*

Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé
du 03 avril 2017**

Affectation du résultat

Deuxième résolution

L'associé décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2016** s'élevant à 62 106 euros ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

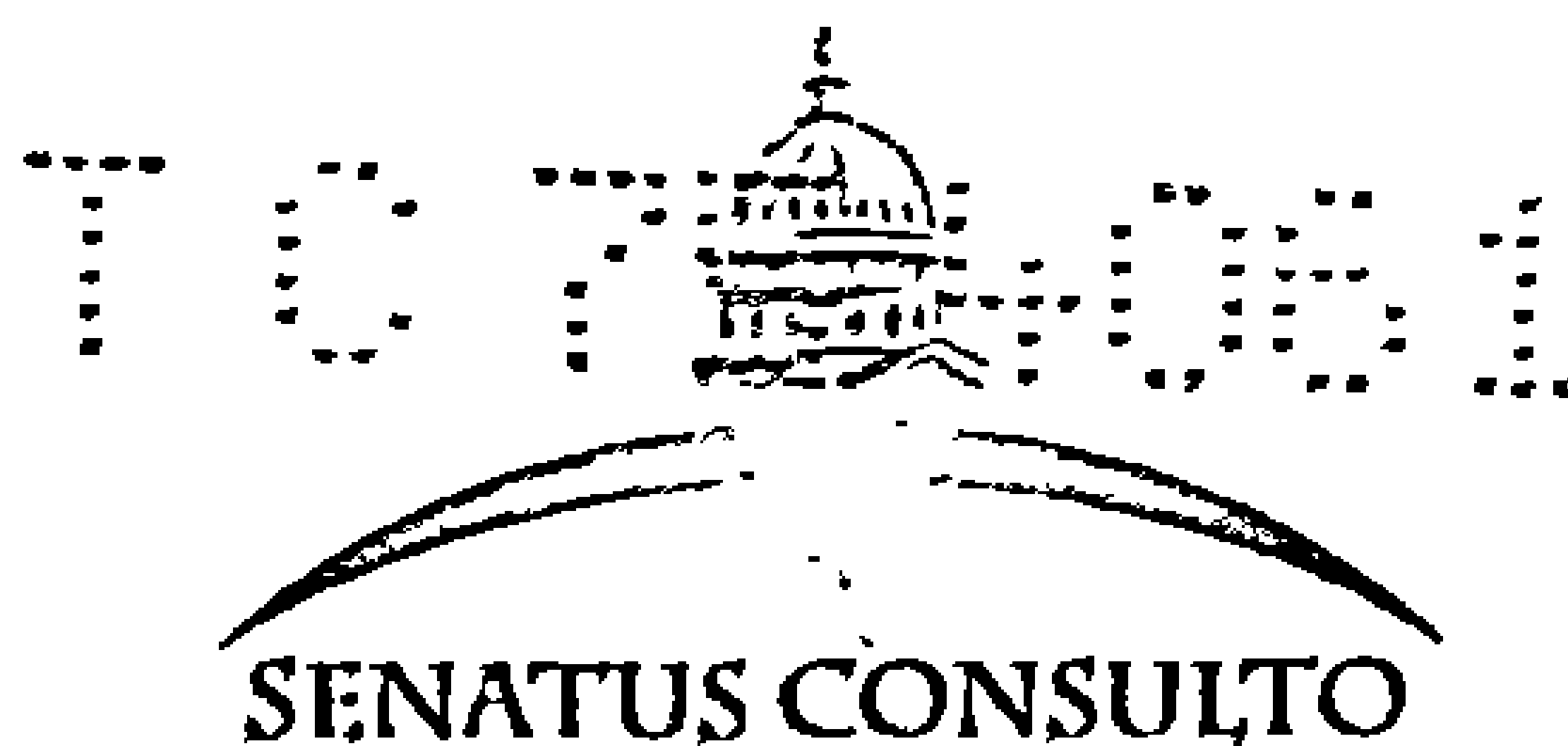
- distribution d'un dividende brut de 80 000 euros, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2015	100 000	-	
31 décembre 2014	2 000		
31 décembre 2013	2 000	-	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*M^r Derai
Le Président,
[Signature]*



03
Authé Comptable
à l'original
Frédéric Deraï

Société par Actions Simplifiée A SENATUS CONSULTO

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

503 233 710 RCS Paris

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé
du 03 avril 2017**

L'an Deux mille dix-sept,
Le 3 avril,
A 18 heures.

L'associé de la société **A SENATUS CONSULTO**, SAS au capital de 7 500 euros divisés en **100** actions égales d'un montant de **75 euros chacune**, dont le siège social se situe au **23 rue Boyer-Barret - 75014 Paris**, s'est réuni au siège sur convocation qui lui a été adressée Individuellement, par convocation régulière, par le Président.

L'assemblée est présidée par M. Frédéric DERAÏ, Président.

Est présent :

- M. Frédéric DERAÏ, propriétaire de **100** actions, numérotées de 1 à 100 ;

Soit au total **1** associé présent, totalisant **100** actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

A SENATUS CONSULTO - 23 rue Boyer-Barret, 75014 PARIS

Site Web : www.asenatusconsulto.fr ☎ : 01 53 90 45 56 - Email : contact@asenatusconsulto.fr

Cabinet agréé par le ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux par décision du 15 juillet 2008

SAS au capital de 7 500 euros - 503 233 710 RCS Paris - SIRET 503 233 710 00014

Code APE : 7010 Z- Code NAF : 8559A - Banque Populaire, Rives de Paris - TVA : FR 29 503 233 710

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 43632 75 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

FD

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation des comptes et affectation des résultats ;
- questions diverses.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- le rapport du Président ;
- le rapport spécial ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés à l'associé quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que celui-ci a pu exercer son droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. L'associé lui donne acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture du rapport et éléments ci-dessus mentionnés.

M. Frédéric DERAÏ prend la parole en précisant que nous avons de nombreux défis à relever en 2016 (dit pour 2017), avec un calendrier électoral important. Pour y faire face, force est de constater que nous avons de solides atouts à commencer par les femmes et les hommes qui constituent notre vivier d'experts.

Huit années d'exploitation se sont écoulées depuis la date de création de la Société et on constate que l'année 2016 (à l'instar de 2015) est marquée par la stabilité du chiffre d'affaires net généré, qui atteint au 31 décembre 2016, 303 556 euros. Cette année aura été à nouveau une année très positive en termes de résultats prouvant la solidité financière de l'ex-SARL devenue SAS A SENATUS CONSULTO. Sa capacité à poursuivre son évolution dans un contexte permanent de réduction des marges de manœuvre financières des collectivités publiques est synonyme d'agilité managériale.

Outre ce résultat remarquable et naturellement corrélé à une augmentation de l'activité, la situation financière de la société est renforcée grâce à une culture du résultat forgée dans l'excellence, l'engagement et l'énergie de son équipe de formateurs qui, par leur talent ont permis de construire et consolider l'image et la place d'A SENATUS CONSULTO.

Le Président profite de l'occasion pour les remercier très sincèrement et également remercier très sincèrement chacun des clients ayant accordé et renouvelé sa confiance. Le volume des charges d'exploitation est parfaitement maîtrisé. Ces dernières s'élèvent à 221 553 euros, d'où le résultat d'exploitation qui présente un résultat de 82 004 euros. Le résultat courant avant impôt est de : 82 676 euros. Le résultat exceptionnel est de 0 euros.

L'année 2016 aura donc été une année qui confirme notre volonté d'avancer de façon pragmatique et concrète et de façon à la fois passionnante et productive. Et dans ce prolongement, les perspectives du premier semestre 2017 s'avèrent déjà particulièrement prometteuses et encourageantes.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

FD

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'associé décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à 62 106 euros ainsi que le report à nouveau de la manière suivante :

- distribution d'un dividende brut de 80 000 euros, dividende entrant dans le champ d'application de l'abattement de 40% ;
- le solde, au poste Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, Il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction (article 158-3 2 ^{ème} alinéa du CGI)		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2015	100 000	-	
31 décembre 2014	2 000		
31 décembre 2013	2 000	-	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'associé, après avoir entendu la lecture du rapport spécial, approuve les conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'associé approuve la rémunération 2016 du Président qui s'est élevée à 6 000 euros.

L'associé décide de fixer la rémunération 2017 du Président à 6 000 euros.

L'associé approuve aussi les versements d'un montant de 3 228 euros effectués dans le cadre d'un contrat de mutuelle au profit du Président.

Ces rémunérations s'ajoutent au remboursement des frais professionnels, gratifications ou primes exceptionnelles octroyées en fin d'exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

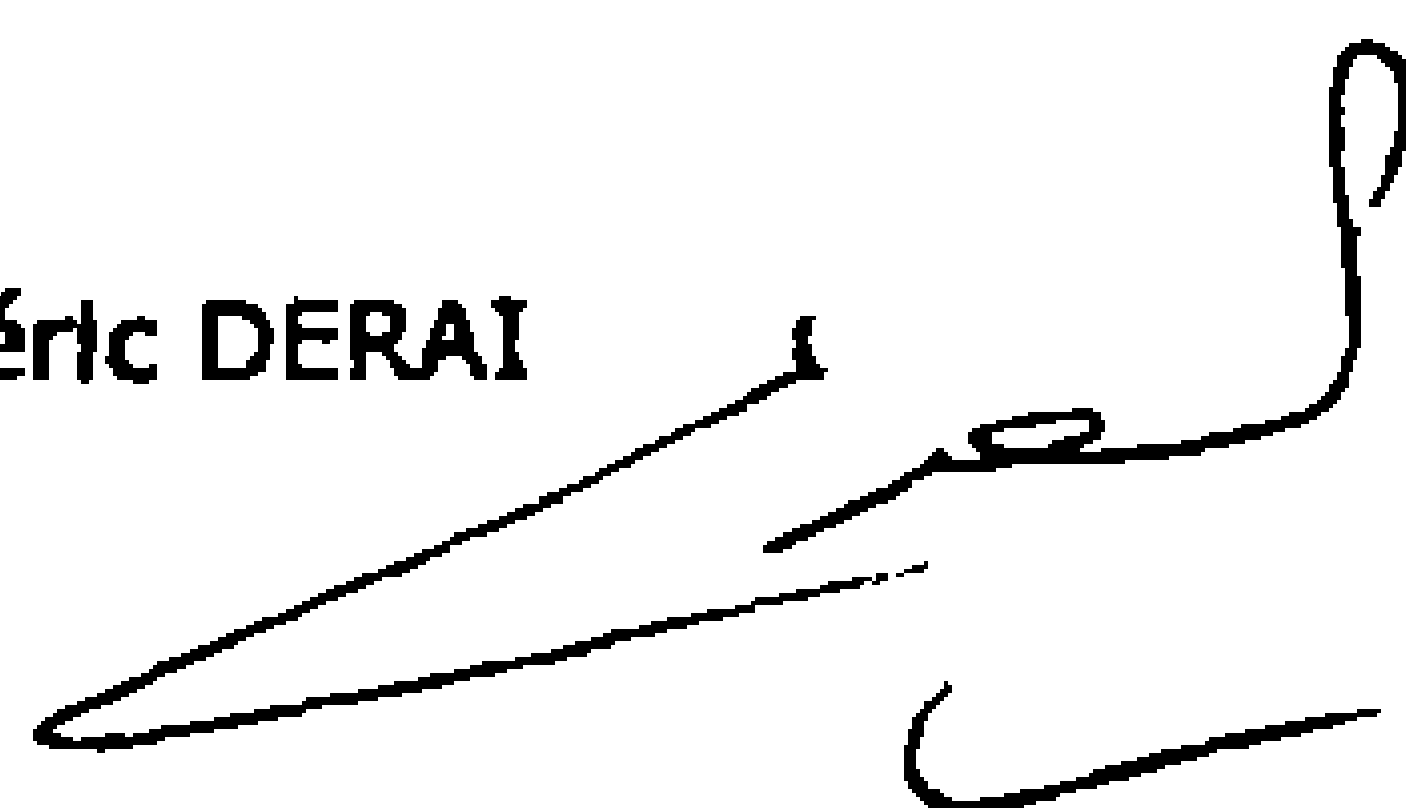
Cinquième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Frédéric DERAÏ pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président, associé : Frédéric DERAÏ



SAS A SENATUS CONSULTO

23 RUE BOYER PARRET
75014 PARIS

*Authentic copy
à l'original*

*M^r DERAÏ Frédéric
Président SAS -
A. SENATUS. CONSULTO*

Sommaire

Bilan	1
ACTIF	1
<i>Actif immobilisé</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Capitaux Propres</i>	<i>2</i>
<i>Provisions pour risques et charges</i>	<i>2</i>
<i>Emprunts et dettes</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
1 Faits majeurs	7
1.1 <i>Evénements principaux de l'exercice</i>	<i>7</i>
1.2 <i>Principes, règles et méthodes comptables</i>	<i>7</i>
2 Informations relatives au bilan	8
2.1 <i>Actif</i>	<i>8</i>
2.1.1 <i>Tableau des immobilisations</i>	<i>8</i>
2.1.2 <i>Tableau des amortissements</i>	<i>8</i>
2.1.3 <i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>8</i>
2.1.4 <i>Immobilisations corporelles</i>	<i>9</i>
2.1.5 <i>Immobilisations financières</i>	<i>9</i>
2.1.6 <i>Créances</i>	<i>9</i>
2.2 <i>Passif</i>	<i>10</i>
2.2.1 <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	<i>10</i>
2.2.2 <i>Capital</i>	<i>10</i>
2.2.3 <i>Dettes financières</i>	<i>10</i>
2.2.4 <i>Autres dettes</i>	<i>11</i>
3 Informations relatives au compte de résultat	12
3.1 <i>Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique</i>	<i>12</i>
3.2 <i>Autres informations significatives</i>	<i>12</i>
3.2.1 <i>Tableau des ressources</i>	<i>12</i>
3.2.2 <i>Décomposition des actions de formation par finalités</i>	<i>13</i>
3.2.3 <i>Conventions de ressources publiques affectées</i>	<i>13</i>
3.3 <i>Impôt sur les bénéfices</i>	<i>13</i>
3.3.1 <i>Ventilation</i>	<i>13</i>
Liasse 17 IS RN	14

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	345		345	345	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	10 447	8 454	1 993	2 535	- 542
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	830		830	830	
TOTAL (I)	11 622	8 454	3 168	3 710	- 542
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	53 523		53 523	39 478	14 045
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	412		412	412	
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20		20		20
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	800		800	150 350	- 149 550
Disponibilités	88 697		88 697	30 453	58 244
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	578		578	605	- 27
TOTAL (II)	144 029		144 029	221 298	- 77 269
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	155 651	8 454	147 197	225 008	- 77 811

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 7 500)	7 500	7 500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	750	750	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	58 486	122 176	- 63 690
Résultat de l'exercice	62 106	36 310	25 796
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	128 843	166 736	- 37 893
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	8 328	9 434	- 1 106
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 859	3 556	303
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel		42 000	- 42 000
. Organismes sociaux	3 414		3 414
. Etat, impôts sur les bénéfices	2 754	3 282	- 528
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	18 354	58 271	- 39 917
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	147 197	225 008	- 77 811

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	303 556		303 556	318 511	- 14 955 -4,70
Chiffres d'affaires Nets	303 556		303 556	318 511	- 14 955 -4,70
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits		1	0	1	N/S
Total des produits d'exploitation (I)		303 557	318 511	- 14 954	-4,69
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes		208 780	212 162	- 3 382	-1,59
Impôts, taxes et versements assimilés		589	11	578	N/S
Salaires et traitements		5 813	57 344	- 51 531	-89,86
Charges sociales		5 828	4 458	1 370	30,73
Dotations aux amortissements sur immobilisations		542	1 309	- 767	-58,59
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges		1	112	- 111	-99,11
Total des charges d'exploitation (II)		221 553	275 397	- 53 844	-19,55
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)		82 004	43 114	38 890	90,20
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés		672	1 012	- 340	-33,60
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)		672	1 012	- 340	-33,60
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)					
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		672	1 012	- 340	-33,60
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		82 676	44 126	38 550	87,36

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	20 570	7 816	12 754	163,16
Total des Produits (I+III+V+VII)	304 229	319 523	- 15 294	-4,79
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	242 123	283 213	- 41 090	-14,51
RESULTAT NET	62 106	36 310	25 796	71,04
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

SARL A SENATUS

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le
31.12.2016**

Montants exprimés en EUR

SARL A SENATUS
23 Rue Boyet Barret
75014 PARIS
Ce rapport contient 10 pages

Table des matières

1 Faits majeurs	7
1.1 Evènements principaux de l'exercice	7
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	7
2 Informations relatives au bilan	8
2.1 Actif	8
2.1.1 Tableau des immobilisations	8
2.1.2 Tableau des amortissements	8
2.1.3 Immobilisations incorporelles	8
2.1.4 Immobilisations corporelles	9
2.1.5 Immobilisations financières	9
2.1.6 Créances	9
2.2 Passif	10
2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres	10
2.2.2 Capital	10
2.2.3 Dettes financières	10
2.2.4 Autres dettes	11
3 Informations relatives au compte de résultat	12
3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique	12
3.2 Autres informations significatives	12
3.2.1 Tableau des ressources	12
3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités	13
3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées	13
3.3 Impôt sur les bénéfices	13
3.3.1 Ventilation	13

1 Faits majeurs

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

Le montant des fonds propres de l'entreprise favorise la stabilité financière de l'entreprise.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

En outre, les comptes annuels ont été arrêtés conformément à l'arrêté du 2 août 1995 relatif à l'application des adaptations professionnelles du plan comptable général aux dispensateurs de formation professionnelle ayant un statut de droit privé.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des Immobilisations

	Valeur brute de début d'exercice	+	-	Valeur brute de fin exercice
Autres immobilisations incorporelles	345			345
Installations, agencements et aménagements	5 577			5 577
Matériel de bureau et informatique	4 870			4 870
Dépôt et cautionnement	830			830
TOTAL	11 622			11 622

2.1.2 Tableau des amortissements

	Montant des amortissements en début d'exercice	+	-	Montant des amortissements en fin d'exercice
Installations, agencements et aménagements	3 560	433		3 933
Matériel de bureau et informatique	4 352	104		4 461
TOTAL	7 913	536		8 454

2.1.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3/5 ans

2.1.5 Immobilisations financières**2.1.5.1 Prêts et autres immobilisations financières**

Il s'agit des dépôts et cautionnements versés.

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.6.1 Classement par échéance

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	830		830
Créances sur conventions de formations	53 523	53 523	
Total	54 353	53 523	830

2.2 Passif

2.2.1 Tableau de variation des capitaux propres

	N-1	+	-	N
Capital	7 500			7 500
Réserve légale	750			750
Report à nouveau	122 176		63 690	58 486
Résultat	36 310	62 106	36 310	62 106
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Autres				
Total	166 736	62 106	100 000	128 843

2.2.2 Capital

2.2.2.1 Mouvements de l'exercice

Le capital est composé de 100 actions de 75 euros de valeur nominale.

	Nombre d'actions	Valeur
Position début de l'exercice	100	75
Mouvement :		
Mouvement :		
Position fin de l'exercice	100	75

2.2.3 Dettes financières

2.2.3.1 Classement par échéance

Il n'existe aucune dette financière hors comptes courants au 31 décembre 2016.

2.2.4 Autres dettes**2.2.4.1 Classement par échéance**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés hors formation	3 859	3 859		
Personnel et comptes rattachés	3 414	3 414		
Impôt sur les bénéfices	2 754	2 754		
Groupe et associés	8 328	8 328		
Autres dettes				
TOTAL	18 354	18 354		

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité ou marché géographique

Secteur d'activité / Marché géographique	Montant
CA 20156	303 556
Total	303 556

3.2 Autres informations significatives

3.2.1 Tableau des ressources

TABLEAU I : Ressources de l'organisme	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en euros	en %	en euros	en %
Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés et des particuliers				
Entreprises	11 100	0%	35 019	16%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	-	0%	-	0%
Entreprises : via fongécif, OMA, FAF	-	0%	-	0%
Particuliers	-	0%	-	0%
Sous total I		16%		16%
Ressources provenant des pouvoirs publics				
Régions et collectivités territoriales Métropole	213 933	71%	225 506	71%
Régions et collectivités territoriales DOM	78 523	13%	57 986	13%
Sous total II		84%		84%
Autres				
Autres organismes de formation		0%		0%
Autres ressources		0%		0%
Sous total III		0%		0%
Total des ressources	303 556	100%	318 511	100%

3.2.2 Décomposition des actions de formation par finalités

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité	Montant (N) en		Montant (N-1)	
	euros	en %	en euros	en %
Diplômantes (1)		0%		0%
Initiation et perfectionnement	303 556	100%	318 511	100%
Professionnel et qualifiant (2)		0%		0%
Insertion sociale		0%		0%
Total	303 556	100%	318 511	100%

(1) Diplômes nationaux, titres homologués ;

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprise, attestations.

3.2.3 Conventions de ressources publiques affectées

Aucune information significative n'est à mentionner.

3.3 Impôt sur les bénéfices

3.3.1 Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	82 676	
Impôts : - au taux de 15%	(5 718)	
- au taux de 33.33%	(14 852)	
Résultat après impôts	62 106	

Liasse 17 IS RN

Formulaire obligatoire (article 95 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGRIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		11 12			
Adresse de l'entreprise		23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS		Durée de l'exercice précédent		1 12			
Numéro SIRET		5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4						Néant ☐	
								Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6	
		Base 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC					
		CX		CQ					
		AF	345	AG		345			
		AH		AI					
		AJ		AK					
		AL		AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN		AO					
		AP		AQ					
		AR		AS					
		AT	10 447	AU	8 454	1 993			
		AV		AW					
		AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	CS		CT					
		CU		CV					
		BS		BC					
BD			BE						
BF			BG						
BH		830	BI		830				
TOTAL (II)		EJ	11 622	BK	8 454	3 168			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	EL		EM					
		EN		EC					
		EP		EQ					
		ER		ES					
		ET		EU					
	CRÉANCES	EV		EW					
		BX	53 523	BY		53 523			
		BZ	432	CA		432			
	DIVERS	CB		CC					
		CD	800	CE		800			
CF		88 697	CG		88 697				
Comptes de régulation	CH	578	CI		578				
	TOTAL (III)		CJ	144 029	CK		144 029		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	155 651	1A	8 454	147 197			
Revenus : (I) Dont droit au bail				CP					
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes									
(3) Part à plus d'un an :				CR					
Classe de réserve de provision *									
Immobilisations :									
Stocks :									
Créances :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500 .)	DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH	58 486		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	62 106		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	128 843		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	8 328		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 859		
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 168		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte épargne	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	18 354		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	147 197		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	58 845			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-5D 2017

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO				Néant ☐			
				Exercice N			
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE	FF	
		services *	FG	303 556	FH	FI	303 556
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	303 556	FK	FL	303 556
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	303 557
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					TU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	208 780
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	589
	Salaires et traitements *					FY	5 813
	Charges sociales (10)					FZ	5 828
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *			GA	542
			dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	221 553
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - I)					GG	82 004	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	672
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	672	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	672	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	82 676	

(Régulariser : voir tableau n° 2053) * Les opérations concernant ce titre annexe sont décrites dans la notice n° 2053

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			IIB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			IIF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)					HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)					HK	20 570
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	304 229
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					IIM	242 123
5 - BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)					HN	62 106
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	Crédit bail mobilier *			IIP	
		Crédit bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du CGI)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	3 228
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives			A6	187
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO										Néant ☐				
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentation		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste				
						1		2		3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	345	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	5 577	KW		KX					
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA					
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 870	LC		LD					
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LO					
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III				10 447		LN		LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T			
		Autres participations				8U			8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP			IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT		830	IU		IV					
TOTAL IV				LQ		830	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OO		11 622	OHI		OJ					
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Démembrements		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						1		2		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	345	IX	345		
CORPORELLES	Terrains				IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC				
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF				
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MQ		MH		MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM	5 577	MN	5 577	MO			
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	4 870	MT	4 870	MU			
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MD			
	Immobilisations corporelles en cours				MY			MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC			ND		NE		NF		
	TOTAL III				IV			NG	10 447	NH	10 447	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ			OU		M7		OW	
		Autres participations				IO			OX		OY		OZ	
Autres titres immobilisés				II			ZB		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2			ZE	830	2F	830	2G			
TOTAL IV				I3			NJ	830	NK	830	2I			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4			OK	11 622	OL	11 622	OM	10 792		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P. N° 2054-bis-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis I du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO

Néant ☒

CADRE A	Détermination de montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (3)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et drois similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations de montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis I du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1978 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTONéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montants des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux émissions sortis de l'actif et reprises		Montants des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporables		FE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		FI		FJ		PK		PL	
Cote constructives	Sur sol propre	FM		FN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	3 560	QE	433	QF		QG	3 993
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et matériel informatique	QL	4 352	QM	104	QN		QO	4 461
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 913	QV	536	QW		QX	8 454
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		EN	7 913	EP	536	EQ		ER	8 454

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvements nets des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et à verser	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et à verser	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	N6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Inst. gènes, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gènes, agenc. et am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et matériel informatique	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	N1			N4			N6
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général des (NP + NQ + NR)	NW	Total général des versés (NS + NT + NU)		NY	Total général des (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'obligations à évaluer			Z9	Z8
Pertes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le notice n° 2032

SARL AF CONSEILS - 2017 : état préliminaire

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstruction des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	3Y	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Z	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		6J	6K	6L	6M
		6N	6O	6P	6Q
		6R	6S	6T	6U
	Sur stocks et en cours	6V	6W	6X	6Y
	Sur comptes clients	6Z	6A	6B	6C
	Autres provisions pour dépréciation (1)	6D	6E	6F	6G
	TOTAL III	6H	6I	6J	6K
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	6L	6M	6N	6O
Dont dotations et reprises	- d'exploration	UE	UF	UG	UH
	- financières	UI	UJ	UK	UL
	- exceptionnelles	UM	UN	UO	UP
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du CGI					10

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

S405 Espèces-comptables janvier 2017 : État préliminaire.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	830	UV	830	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	53 523	53 523		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts en fonds ou garantis * (antérieurement constatée) UO		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	20	20		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	412	412		
	Charges constatées d'avance		VS	578	578		
	TOTAUX		VT	55 362	54 532	830	
	RENVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD			
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	3 859	3 859			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 414	3 414			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 754	2 754			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	8 328	8 328			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Deute représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	18 354	18 354			
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

BAGS 6 courts-comptables Janvier 2017 - 644 préparatoire.

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS A SENATUS CONSULTO		Formulaire déposé au titre de l'IR		E T	Néant ☐ *	Exercice N° 2017 13,11,21,2,0,1,6	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter en ligne d'écarts)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les valeurs particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier ou de location d'immeuble	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 212 bis 1°)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non concernés par déduction (cf. 2057 bis)		XX		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis 2°)		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031 NOT SD)						17
	Quote-part	Bénéfice réalisé par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultat des bénéfices réalisés à l'année 2017 du CGI	L7		
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 %			
Fraction Imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations d'impôts détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
		Dépenses étrangères antérieurement réintégrées (art. 212 bis 2°)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à long terme	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un GIE *						WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 B SD, cadre III)						WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - Imposées au taux de 0 % - Imposées au taux de 19 % - Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - Imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values Imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
					2A		
	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonerations *	Entreprises nouvelles (Registre d'entreprises en difficulté 44 septet)	K9	Entreprises nouvelles (44 septet)	L2	Entreprises nouvelles (art. 44 septet A)	L5
		Mise de compétence non ODI (art. 44 septet B)	L6	Incitations financières antérieures (art. 212 bis 2°)	K3	Zone de redynamisation de la drône (44 septet B)	PA
		Zone franche urbaine (art. 44 septet C)	QV	Incitations financières antérieures (art. 212 bis 2°)	1F	Zone franche d'activités (art. 44 septet D)	XC
							PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit	Z1	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XL	82 676		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			
Déficits antérieurs Imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	82 676		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT SD

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☒	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV + 9S) et (YO = ZW + 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne WT	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-GSD 2017

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A SENATUS CONSULTO</u>										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	122 176	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	36 310		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE	63 690		Dividendes	ZE	100 000				
	TOTAL I	OF	222 176		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau		ZG	122 176			
					ONS : le total I doit nécessairement être égal au total II		ZH	222 176			
					TOTAL II						
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7							YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	116 569		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8							XQ	15 294		
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	11 850		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES							ST	65 067		
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	208 780			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW	445		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS							9Z	144		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							YX	589		
TVA	- Montant de la TVA collectée							YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *							OZ	6 048		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)							YP	1		
	- Effectif affecté à l'activité artisanale							RL			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 34 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RII				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA				Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL				
					Plus-values à 19 % JM		Imputations JC				
	Groupe : résultat d'ensemble JD				Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO				
					Plus-values à 19 % JP		Imputations JP				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH				N° SIRET de la société mère du groupe JJ						

SAGE Expert-comptable Janvier 2017 : Etat préparatoire.

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFIP N°2058-C 2017

Extension

[illegible]

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SAS A SENATUS CONSULTO

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
I - Immobilisations*					
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 16 %	0 %	
(1)	(2)	(3)				(4)
I - Immobilisations*						
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (2))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 19 de la colonne (2))						
CADRE C : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 13 à 19 de la colonne (2))						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 201

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Dénomination de l'entreprise

SAS A SENATUS CONSULTO

Néant ☒Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 16 %

Gains nets cédés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I 2, 3 et 4 bis du CGI)Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I 3, 4 et 5 du CGI)

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
	N 1		
	N 2		
	N 3		
	N 4		
	N 5		
	N 6		
	N 7		
	N 8		
	N 9		
	N 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑦=①+②+③-④-⑤
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I 4 series 0 bis du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I 4 series 0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % ⁽¹⁾		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I 4 bis du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

formula re obligatoire
(article 53A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2017

Désignation de l'entreprise : SAS A SENATUS CONSULTO		Néant ☒ *					
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ③			
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 55 A
du code général des impôts)

16

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E-SD 2017

Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016		Durée en nombre de mois : 1 2	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :					
SIREN :		Dénomination :			
I - Production de l'entreprise					
Ventes de marchandises	OA				
Production vendue - Biens	OB				
Production vendue - Services	OC	303 556			
Production stockée	OD				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE				
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	1			
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OJ				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL				
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT				
TOTAL 1		OM	303 557		
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)					
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON				
Variation de stocks (marchandises)	OO				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ				
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	193 706			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	15 074			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU				
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OW	1			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale	OY				
Taxes sur le CA autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs ...), T.I.P.P.	OZ				
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OJ				
TOTAL 2		OJ	208 781		
III - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	94 776
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée soumise à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1322 AC SD et 1322 DEP)		SA	94 776		
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), complétez le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD					
MONO-ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX			
Période de référence	GY	/	/		
Date de cessation	HR	/	/		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)					
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

1305 Espèces-comptables Janvier 2017 : 514 pages

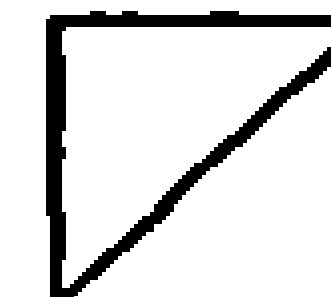
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. XI au C.G.T.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie) 23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL 75014

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DEPAT Prénom(s) FREDERIC

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 25/03/1966 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 5 Rue Voie PTE VILLA D'ALESSIA

Code Postal 75014 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

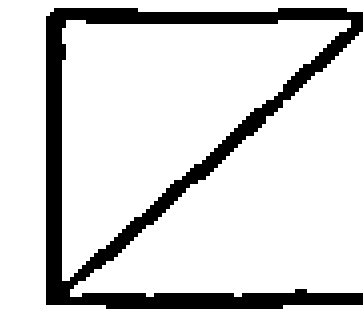
Formulaire obligatoire
(art. 38 de la loi, III de la C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 50323371000014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A SENATUS CONSULTO

ADRESSE (voie) 23 RUE BOYER PARRET

CODE POSTAL 75014

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SAGE Expert-comptables Janvier 2017 - EMI préparatoire

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2017	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre		☒	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		☐	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case		☐	
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case		☐	
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société		Adresse du siège social	
SAS A SENATUS CONSULTO 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS			
SIRET 5 0 3 2 3 3 7 1 0 0 0 0 1 4		Métier :	
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère			
SIRET			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Formation continue d'adultes		☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%	
44 556		Bénéfice imposable à 15%	
		38 120	
		Déficit	
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 18%		Autres PV imposables à 15%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	
Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W			
dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
SARL AF CONSEILS 25 BOULEVARD DE SEBASTOPOL 75001 PARIS			
Tél :		Tél :	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA		Date : 10/03/2017	
		Lieu : PARIS	
Tél :		Qualité et nom du signataire : Mr DERAÏ Président	
		Signature :	

IMPOT SUR LES SOCIETES						N° 2065 bis-SD 2017		
Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)								
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065								
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (*)		payées par la société elle-même		a	100 000	payées par un établissement chargé du service des titres		
						b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) **						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus **						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ***						i	100 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis ****						Total (a à h)	100 000	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 48-4 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7	8
FREDERIC DERAI		100	2016	6 000				
6 bis RUE VILLA D'ALESIA 75014 PARIS								
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés **				6 048		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
						MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages **						MVLT réalisée au cours de l'exercice		
						MVLT restant à reporter		

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A SENATUS CONSULTO

du

Adresse 23 RUE BOYER PARRET 75014 PARIS

au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	DERAI Frédéric Président salarié				6 Bis Villa d'Alésia 75014			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ③)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ①)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	6 000			6 000				6 000
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	6 000			6 000				6 000

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 700
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	19 832
Total	21 532

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices Imposables ⑨	
- de l'exercice . 2016.. (total col. 9 + total col. 10) ⑩	27 532	- de l'exercice . 2016.. ⑩	82 676
- de l'exercice précédent ⑩	16 730	- de l'exercice précédent ⑩	44 126
Nom et qualité du signataire		À PARIS le 10/03/2017	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.